

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 4 AVRIL 2011**

*À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 4 avril 2011, sous la présidence du maire, monsieur François Lagace.*

*Sont aussi présents les conseillers suivants :*

*Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchar, monsieur Alphée Pelletier, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.*

*Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.*

**58-04-2011**

### **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE MARS 2011**

Après lecture du procès-verbal du 8 mars 2011, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal de mars 2011 soit accepté tel que rédigé.

**59-04-2011**

### **INSTALLATION DE 6 LUMIÈRES DE RUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** monsieur Colin Bard à procéder à l'achat de 6 lumières de rue et par conséquent à faire les démarches nécessaires auprès d'Hydro Québec pour l'installation des lumières. La dépense estimée à près de 8 000 \$ sera payée à même le surplus libre.

**60-04-2011**

### **AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE POUR LA HALTE ROUTIÈRE**

**ATTENDU** le renouvellement de l'entente avec madame Nicole Labrie, ci-après appelé le concessionnaire, afin de lui accorder le droit d'opérer un casse-croûte durant la saison estivale sur le site de la halte routière située au 53-A, route 132 Ouest, en contrepartie de quoi le concessionnaire s'engage à effectuer l'entretien des bâtisses et le nettoyage du terrain et des installations sanitaires tel que prévu à la présente convention qui est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** monsieur François Lagace, maire et madame Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité la convention intervenue entre la municipalité et madame Nicole Labrie, le concessionnaire.

**61-04-2011**

### **PREMIER VERSEMENT – ENTENTE LOISIRS 2011**

**ATTENDU QU'**il devait y avoir une rencontre entre les représentants de la Ville et ceux de la Municipalité pour l'entente Loisirs de l'année 2011 et que cette rencontre n'a pas encore eu lieu;

**ATTENDU QUE** l'entente loisirs actuellement conclue avec la Ville de La Pocatière tient compte d'une formule déjà bien établie tout en considérant des paramètres financiers, de principes originaux, actualisés aux coûts réels, et respectant tous les articles prévus à l'entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** un premier versement de 25 000\$ pour le service loisirs et de demander une rencontre dans les prochains jours avec les représentants de la Ville et de la Municipalité afin d'établir correctement pour l'année 2011 les coûts réels du service loisirs.

62-04-2011

**ENGAGEMENT DE CAMELIA DESIGN, AUTORISATION DE SIGNATURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN PREMIER VERSEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ENGAGER** Camélia Design pour le montage de notre site Internet au coût de 5 838.66 \$, avec taxes ;

**D'AUTORISER** Mme Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'accomplissement de ce projet ;

**D'AUTORISER** le paiement de 2 919.33 \$, soit la moitié du contrat, versement à faire en début des travaux.

63-04-2011

**DÉROGATION MINEURE – LOT P548 / 1640 RUE DE LA FERME**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure pour un terrain identifié au lot P548, situé au 1640, rue de la Ferme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande touche la réglementation qui exige une largeur de 60 pieds pour la façade du terrain alors que celui-ci n'en comporte que 52 pieds ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité mentionne qu'il s'agit d'une demande de type mineur, qu'il n'y a aucune possibilité d'agrandissement, que le terrain a déjà été utilisé à des fins commerciales et qu'il n'y a aucune nuisance aux services ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL**, suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, accepte cette dérogation mineure au lot P548 situé au 1640, rue de la Ferme et autorise l'émission d'un permis de construction par l'inspecteur municipal.

64-04-2011

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2011 sous le thème « Merci de me faire confiance. Ça me donne des ailes ! » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente édition fête ses 60 ans d'existence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le slogan invite la population à développer sa confiance en soi par son regard sur elle-même mais aussi par le regard des autres, ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel de chacun ;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant le thème est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de confiance des citoyennes et citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale trouve très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et l'achemine à l'Association afin de dépasser l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent cette organisation cette année ;

**PAR CONSÉQUENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE PROCLAME** par la présente la semaine du 2 au 8 mai 2011 « *SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE* » et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de la 60<sup>e</sup> semaine nationale de la santé mentale sous le thème « *Merci de me faire confiance. Ça me donne des ailes* ».

65-04-2011

**MANDAT AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA –  
MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE MANDATER LE SERVICE D'AMÉNAGEMENT** de la MRC de Kamouraska dans le but de modifier le règlement de zonage afin de réglementer les chenils sur le territoire de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

66-04-2011

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques sont en cours et que nous en constatons déjà les conséquences qui exerceront une pression croissante sur les infrastructures municipales et le bâti en général, ainsi que sur la santé et la sécurité des populations;

**CONSIDÉRANT QUE** les investissements municipaux en efficacité énergétique pour les bâtiments, en gestion des transports et des matières résiduelles, en préservation des ressources en eau, contribuent à rationaliser les coûts, à maintenir les services et la qualité de vie, à réduire les émissions de GES;

**CONSIDÉRANT QU'il** existe un programme de financement pour les municipalités qui désirent réaliser un premier inventaire et un plan d'action visant la réduction des GES, et que ce programme couvre jusqu'à 90 % des coûts admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action peut aussi être utile, voire exigé, pour accéder à d'autres sources de financements, tel que le Fonds municipal vert par exemple;

**CONSIDÉRANT QUE** cet exercice permettra aux municipalités de participer à un exercice de concertation et de réflexion régionale en développement durable;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL APPUIE** la volonté de la MRC de présenter une demande au programme « Climat municipalités ».

67-04-2011

**PONCEAU DU RUISSEAU DIONNE – ENGAGEMENT DE CIMA+**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D’ENGAGER LA FIRME CIMA+** pour la préparation des plans et devis au coût de 13 800 \$ plus taxes, dans le projet de remplacement du ponceau du Ruisseau Dionne, tel que soumis par courriel le 29 mars 2011 par M. Martin Ouellet, ingénieur chez Cima+.

68-04-2011

**DEMANDE DE SUPPRESSION DE LA SECONDE TAXE POUR LES VIDANGES ET LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT** la demande écrite de monsieur Roger Lizotte concernant sa propriété, matricule 4043 82 3850 002, sise au 250, rang 3 Ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette bâtisse, autrefois considérée comme chalet, est maintenant utilisée comme remise ;

**CONSIDÉRANT QUE** des taxes de vidanges ont été chargées à cette bâtisse ;

**CONSIDÉRANT QUE** l’inspecteur a constaté qu’il s’agit effectivement d’une remise ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D’AUTORISER** la secrétaire-trésorière à enlever les taxes de vidanges chargées en double sur le compte de Monsieur Lizotte.

69-04-2011

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 286A DÉTERMINANT LA LIMITE DE VITESSE POUR LA ROUTE MARTINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la voie ferrée du CN est surélevée d’approximativement 0.76 mètre au dessus du niveau de la route Martineau ;

**CONSIDÉRANT QU’actuellement** la limite de vitesse au niveau de cette voie ferrée est de 80 km/h ;

**CONSIDÉRANT QUE** la visibilité est limitée de part et d’autre de la voie ferrée sur la route Martineau ;

**CONSIDÉRANT QU’un circuit cyclable** sera aménagé et que la distance entre le poteau de la barrière du CN et la ligne de rive de la route Martineau est de 1,9 mètre, ne laissant pas de place pour un accotement utilisable pour les cyclistes selon les normes du Ministère (compte tenu d’une zone de dégagement requise d’un mètre à côté du poteau) ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les normes du Ministère, une chaussée désignée est possible sur une route de 50 km/heure ou moins dont le débit journalier moyen estival (DJME) est inférieur à 3 000 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une traverse de motoneige (hiver) et de 4 roues (été) est aménagée sur la route Martineau, aux abords de la voie ferrée ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 7 mars 2011 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE  
ADOpte** le règlement n° 286A, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Que le panneau de limite de vitesse de 50 km/h soit déplacé de 70 mètres vers le Sud, tel que présenté au plan ci-joint.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

70-04-2011

**AVIS DE MOTION – CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES-OUTILS SUR  
LE CHEMIN DE LA STATION ET LA ROUTE DRAPEAU**

**AVIS DE MOTION** est, par les présentes, donné par le conseiller Alphée Pelletier, à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le chemin de la Station et sur la route Drapeau.

71-04-2011

**DEMANDE DE L'ACCORD DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE POUR  
MODIFICATION DE LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE LA STATION**

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du chemin de la Station (rue de la Gare) appartient à Ville de La Pocatière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire restreindre la circulation des camions et des véhicules outils sur ce chemin ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE FAIRE PARVENIR NOTRE PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL** relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le chemin de la Station et de demander l'accord à Ville de La Pocatière pour réglementer le passage des camions lourds sur ce chemin.

72-04-2011

**DEMANDE DE L'ACCORD DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ONÉSIME POUR  
MODIFICATION DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DRAPEAU**

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de la route Drapeau appartient à la municipalité de Saint-Onésime;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire restreindre la circulation des camions et des véhicules outils sur cette route ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE FAIRE PARVENIR NOTRE PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL** relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur la route Drapeau et de demander l'accord à la municipalité de St-Onésime pour réglementer le passage des camions lourds sur cette route.

**DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

- ⇒ École Polyvalente La Pocatière – Gala Pléiade.
- ⇒ Club de gymnastique Gymagine : Demande de contribution.

**73-04-2011**

**POLYVALENTE LA POCATIÈRE – GALA PLÉIADE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil autorise le versement d'un montant de 50 \$ à la Polyvalente La Pocatière à l'occasion de leur Gala Pléiade qui aura lieu le vendredi 10 juin 2011.

**74-04-2011**

**CLUB DE GYMNASTIQUE GYMAGINE INC. – CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ACCORDER** un montant de 50 \$ au Club de Gymnastique Gymagine inc. pour le spectacle de fin d'année des jeunes gymnastes de la région.

**75-04-2011**

**COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de 159 281.33 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil autorise le paiement de ces comptes.

**CORRESPONDANCE**

- § Mutuelle des municipalités : Ristourne de 369 \$.
- § ITA : Invitation au Gala de l'excellence.
- § MRC de Kamouraska : Entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire n° 163, visant l'encadrement de la mise en exploitation des carrières sur le territoire de la MRC.

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ÉTAT DE LA SITUATION, SUIVI ET RETOUR SUR LES QUESTIONS DU MOIS PRÉCÉDENT**

**76-04-2011**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
la levée de l'assemblée à 21H10.**

---

François Lagace, maire

---

Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière

## COMPTES À PAYER AU 4 AVRIL 2011

### DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Salaires bruts du mois	Mars	21 910.09 \$
Clément Lizotte	Contrat annuel	7 338.67 \$
Excavation Martin Moreau	Enlèvement neige Hudon	528.10 \$
Ferme Bard inc.	Location tracteur mars	1 367.10 \$
Hydro-Québec	Électricité/Éclairage des rues	320.48 \$
Hydro-Québec	Administration	1 095.52 \$
Hydro-Québec	Egout	147.26 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	43.99 \$
Bell Canada	Téléphone - Administration	287.83 \$
Soc. Assur. Automobile	Enregistrements	3 700.20 \$
Sylvie Dionne	Frais déplacement	32.39 \$
Soc. Assur. Automobile	Permis Loader	389.20 \$

**TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 37 160.83 \$**

### DÉPENSES COURANTES

PUBLICATIONS CCH LTEE	118.65 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	450.68 \$
FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	9.00 \$
REAL HUOT INC	9 251.07 \$
PG SOLUTIONS	398.74 \$
SIGNALISATION LEVIS INC	260.26 \$
LES MACHINERIES TENCO	499.34 \$
LES PETROLES B OUELLET	4 605.22 \$
CAILLOUETTE ELECTRIQUE	314.77 \$
AGRO ENVIRO LAB	501.27 \$
PUBLICITE YVES LEVESQUE	1 504.17 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	2 446.99 \$
GROUPE DYNACO	1 257.99 \$
LOCATION J C HUDON INC	472.57 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE	793.69 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	57.65 \$
GARAGE S LEMIEUX	236.32 \$
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	100.24 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	409.42 \$
BEAULIEU MAURICE	61.24 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU	729.12 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	1 294.41 \$
CARQUEST LA POCATIERE	233.32 \$
IDC INFORMATIQUE	319.57 \$
LUNE COPIES INC.	72.91 \$
PROPANE SELECT	495.54 \$
FREIGHTLINER	95.96 \$
COMMISSION SCOLAIRE	510.00 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	2 271.58 \$
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	10 916.13 \$
GROUPE FINANCIER AGA INC.	724.00 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	828.25 \$
COECOS	112.50 \$
CSST	237.15 \$
MINISTRE DES FINANCES	102.00 \$
FERBLANTERIE OUELLET	27.70 \$
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	5 345.12 \$
MRC DE KAMOURASKA	47 066.39 \$
POSTES CANADA	87.21 \$
REVENU CANADA	2 232.61 \$
SEL WARWICK	3 356.81 \$
GROUPE ULTIMA INC.	21 158.00 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS	9.69 \$
VOIR D'ICI	145.25 \$
<b>TOTAL DÉPENSES COURANTES</b>	<b>122 120.50 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>159 281.33 \$</b>